

21 octobre 2022

BULLETIN

VOLKSGEZONDHEID | SANTÉ PUBLIQUE

Aperçu des données belges relatives au COVID-19 et à la variole du singe

A. INFORMATIONS A PROPOS DU COVID-19

La première vague automnale semble maintenant se retirer en Belgique. Avec l'émergence du nouveau variant BQ.1, on s'attend à une nouvelle augmentation des infections dans les prochaines semaines. Entre-temps, un Belge adulte sur trois et 66% des plus de 65 ans ont déjà reçu un vaccin automnal. Au niveau international, le taux de vaccination est bon, même si cela pourrait être encore mieux au sein des groupes à risque, notamment à Bruxelles, où le taux de vaccination est plus de deux fois plus faible qu'en Flandre. La vaccination contre la grippe a entre-temps également commencé. Les vaccins contre la grippe et le COVID peuvent être administrés en même temps sans aucun problème.

Prof. Dr. Yves Van Laethem

1. Nombre de cas, hospitalisations et décès (semaine du 11 au 17/10/2022)

- 18%

Nouveaux cas

L'incidence sur 14 jours pour le nombre de cas est de 340/100.000 habitants.

L'incidence sur 7 jours pour le nombre d'hospitalisations est de 6,4/100.000 habitants.

- Le nombre de nouveaux cas rapportés a désormais diminué (-18%), après plusieurs semaines d'augmentation, comparé à la période précédente de 7 jours. Le Rt, basé sur le nombre de cas diagnostiqués a encore diminué et est désormais en dessous de 1 (0,883).
- Le nombre de nouvelles hospitalisations s'est stabilisé au cours de la période du 14 au 20 octobre, comparé à la période précédente de 7 jours. Le nombre de lits occupés en soins intensif a légèrement augmenté (+13%).
- La mortalité liée au COVID-19 a légèrement augmenté. Les décès rapportés ont principalement eu lieu à l'hôpital. La semaine 39 n'a pas présenté de surmortalité
- **Surveillance par les médecins généralistes** : Le nombre moyen de contacts établis avec un médecin généraliste pour suspicion de COVID-19 a légèrement diminué (29 contacts pour 100 000 habitants par jour, comparé à 33 contacts au cours de la semaine précédente). L'incidence des consultations auprès d'un généraliste pour des symptômes grippaux est restée stable, avec 151 consultations pour 100 000 habitants.

- 0%

Nouvelles hospitalisations

- **Surveillance en maison de repos (MR) et de soins (MRS) :** la situation épidémiologique montre une légère augmentation du nombre de nouveaux cas parmi les résidents de MR/MRS. Cependant, on observe une stabilisation du nombre d'hospitalisations parmi les résidents, du nombre de nouveaux cas parmi les membres du personnel et du nombre de clusters.
- **Les charges virales détectées dans les eaux usées** semblent diminuer et atteignent de faibles niveaux.
- Au cours des deux dernières semaines (3 au 16 octobre 2022), le variant Omicron BA.1 représentait 0,23 % des échantillons séquencés, le variant Omicron BA.2 3,39 %, le variant Omicron BA.4 6,31 % et le **variant Omicron BA.5 88,67 %**.

Source : Sciensano

2. Tests et taux de positivité (semaine du 11 au 17/10/2022)



Le nombre de tests effectués a désormais diminué, avec une moyenne de 12 070 tests par jour. Le taux de positivité a également diminué (22,8 %).

Source: Sciensano

3. Les pharmaciens peuvent maintenant délivrer un certificat en cas de résultat positif à un test rapide COVID

La semaine dernière, les Ministres de la Santé ont décidé qu'en cas de symptômes, un autotest (effectué dans les 5 premiers jours) que vous pouvez acheter dans une pharmacie ou certains magasins, est privilégié. En outre, plus de 2 500 pharmaciens peuvent également effectuer un test rapide (appelé test antigénique rapide ou Test RAT). À partir d'aujourd'hui, ces pharmaciens peuvent délivrer un certificat en cas de résultat positif. Ce certificat permettra de justifier une absence pour un enfant scolarisé à partir de 6 ans.

Vérifiez d'abord auprès de l'école de votre enfant

Toutes les entités fédérées n'exigent pas nécessairement un certificat du pharmacien pour l'absence scolaire d'un enfant atteint de COVID. Il est donc conseillé de vérifier auprès de l'école quel certificat ou document est requis en cas de maladie de votre enfant.

Quels sont les pharmaciens qui proposent des tests rapides ?

Vous pouvez trouver les pharmaciens qui effectuent les tests rapides [ici](#).

Pour un Test RAT, il est préférable d'utiliser [l'outil d'auto-évaluation](#). S'il s'avère que vous ou votre enfant (à partir de 6 ans) devez faire un test, un code de test sera créé par la plateforme. Avec le code créé, vous pourrez prendre rendez-vous dans une pharmacie près de chez vous. Vous pouvez également prendre rendez-vous dans une pharmacie qui fait des tests sans utiliser l'outil. Si vous avez des symptômes, le test RAT sera de toute façon remboursé.

La question de savoir si un certificat du pharmacien peut également être utilisé pour une absence au travail est toujours en cours de discussion avec les partenaires sociaux, mais un employeur est bien entendu libre d'accepter un tel certificat.

Chez les enfants de moins de 6 ans, un test n'est recommandé qu'en cas de symptômes graves (nécessitant une hospitalisation) OU en cas de symptômes légers après un contact à risque récent.

Mesures en cas de test positif

Si votre test est positif, vous serez mis en isolement. Cela signifie que vous restez à la maison pendant 7 jours, à partir de l'apparition des symptômes.

Ensuite, vous devrez prendre des mesures de protection supplémentaires pendant 3 jours et limiter les contacts à ceux qui sont strictement nécessaires. Dans les espaces intérieurs (transports publics, magasins, etc.), il est recommandé de porter un masque. Ces mesures s'appliquent à tous à partir de 6 ans.

Mesures en cas d'autotest négatif

Même si un autotest est négatif, il est préférable de rester à la maison (et/ou de porter un masque oral) tant que les symptômes durent. En effet, un résultat négatif à un autotest n'exclut pas nécessairement une infection au COVID-19. En outre, il est également préférable d'éviter la transmission d'autres virus respiratoires (comme le virus de la grippe).

Pour les personnes qui ont besoin d'une preuve de test négatif, elles devront tout de même télécharger et soumettre le certificat de test européen Covid-19. Le certificat du pharmacien ne sera PAS suffisant.

Plus d'importance accordée à la responsabilité individuelle

Cette adaptation de la stratégie de dépistage met davantage l'accent sur la responsabilité individuelle pour arrêter la propagation du virus et ne pas surcharger le système de santé. Ce faisant, nous soulignons l'importance de :

- le rappel automnal, surtout si vous présentez un risque plus élevé d'infection ou de maladie grave (50 ans et plus, immunité faible ou prestataire de soins de santé). Pour ces groupes, la vaccination contre la grippe (et éventuellement le pneumocoque) est également importante ;
- une bonne ventilation ;
- les mesures d'hygiène de base connues (masque, lavage des mains, etc.) ;
- adapter son comportement en fonction de ses symptômes et de ses contacts avec des personnes à risque de maladie grave, et pas seulement sur la base d'un test Corona.

4. Augmentation du nombre d'infections dans la population active, surtout dans divers secteurs publics et dans le secteur de production

L'incidence moyenne sur 14 jours dans la population active est supérieure de 44 % à celle de la période précédente (13/09-26/09). Cela signifie que les infections parmi les travailleurs sont au niveau de celles de la population générale.

Il existe des secteurs où le nombre d'infections est classiquement élevé en raison de contacts étroits fréquents entre leur personnel et d'autres personnes, comme les soins de santé, les écoles primaires et secondaires et le secteur social. De plus, une augmentation parmi le personnel dans divers secteurs publics et sociétés de production est désormais également très perceptible.

Les infections dans les transports publics sont désormais de retour au niveau de la population générale, et dans le secteur de la restauration, des loisirs et de l'art, elles sont même inférieures. Les infections au sein des professions sans contact médical, comme les coiffeurs et les esthéticiennes, restent également sous contrôle.

Vous trouverez plus d'info [ici](#).

Source: Monitoring Belgian COVID-19 infections in work sectors in 2022, Version 44 (14 October 2022)

Geert Molenberghs (1,2), Johan Verbeeck (1), Godelieve Vandersmissen (3), and Lode Godderis (3,4)

1 Data Science Institute, I-BioStat, Universiteit Hasselt, Hasselt, Belgium

2 I-BioStat, KU Leuven, Leuven, Belgium

3 IDEWE, External Service for Prevention and Protection at Work, Heverlee, Belgium

4 Centre for Environment and Health, Department of Public Health and Primary Care, KU Leuven, Leuven, Belgium

5. Vaccination automnale contre le COVID-19

Les chiffres actuels démontrent qu'une nouvelle vague COVID-19 a commencé. Les conséquences potentielles de cette situation, à savoir davantage d'infections, de malades, d'hospitalisations et une pression encore plus forte sur le système de santé, peuvent être contenues si un groupe de personnes suffisamment important se fait vacciner.

Il est particulièrement important que les personnes de plus de 50 ans, les professionnels de la santé et les personnes dont l'immunité est réduite reçoivent un vaccin automnal. Entretemps, ils ont reçu une invitation.

Tous les autres adultes ont également la possibilité de se faire administrer un vaccin automnal.

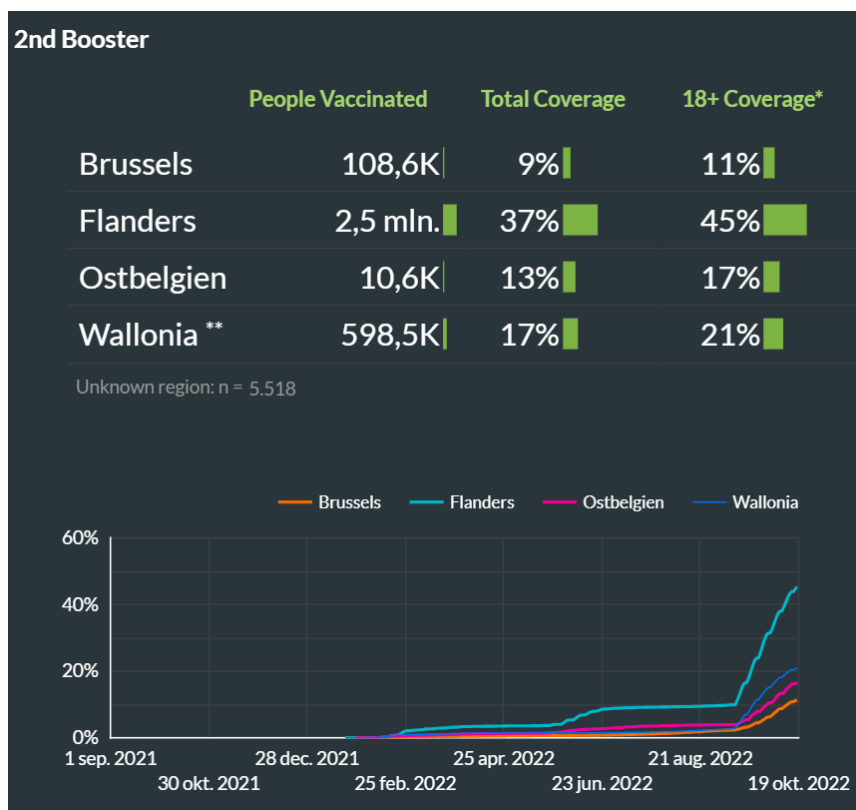
Vous trouverez plus de détails dans le rapport hebdomadaire de Sciensano, qui est publié tous les vendredi matins : [COVID-19 - Situation épidémiologique | Coronavirus Covid-19 \(sciensano.be\)](https://sciensano.be) et sur le Dashboard: <https://datastudio.google.com/embed/spottingr14a50fs-csk7-4812-848c-0389173148ab/page/ZwniQR>

5.1 Etat des lieux de la vaccination automnale

Au 21 octobre 2022, ce sont désormais plus de 3.175.000 personnes qui ont reçu un second rappel, soit 34% de la population belge adulte. La couverture vaccinale pour la deuxième dose de rappel était de 41 % pour toutes les personnes âgées de 50 à 64 ans, 66% des personnes de 65 à 84 ans et presque 70% des 80+.

Au 17 octobre, plus de 43 % des prestataires de soins belges avaient reçu un rappel automnal. Plus de 56% d'entre eux ont été vaccinés en Flandre, plus de 23% en Wallonie, et à Bruxelles et en Communauté germanophone 16% et 15% respectivement.

Figure 1 : Taux de vaccination pour le 2^{ème} rappel par entité fédérée



Vous trouverez plus d'informations sur l'organisation de la campagne de vaccination ici:

Wallonie: <https://www.jemevaccine.be/>

Bruxelles: <https://coronavirus.brussels/>

Ostbelgien: <http://ichlassemichimpfen.be>

Flandre: <https://www.laatjevaccineren.be/boostervaccinatie>

B. INFORMATIONS A PROPOS DE LA VARIOLE DU SINGE

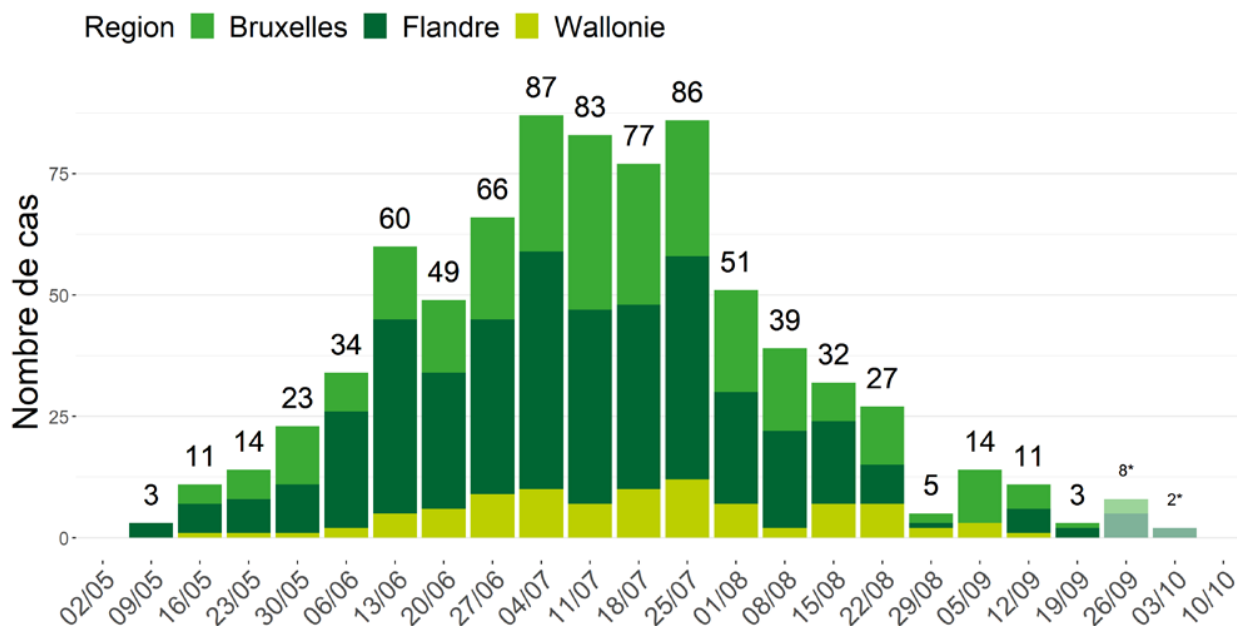
La variole du singe est causée par le virus de la variole du singe. Jusqu'à présent, la maladie survenait principalement dans les régions forestières d'Afrique centrale et occidentale, avec des cas sporadiques dans d'autres pays liés à des voyages dans ces régions. Depuis le début du mois de mai 2022, cependant, la maladie s'est propagée en Europe et au-delà, les infections se produisant principalement chez les hommes ayant des contacts sexuels avec des hommes (HSH), mais pas exclusivement.

1. Nombre de cas

Au 17 octobre 2022, un total de 785 cas confirmés de Monkeypox ont été signalés. Il s'agit de 410 cas en Flandre (52%), 282 cas à Bruxelles (36 %) et 93 cas en Wallonie (12 %).

Parmi les cas pour lesquels le sexe est connu, il y a 774 hommes, 5 femmes et 3 personnes qui s'identifient différemment. L'âge de la grande majorité d'entre eux se situe entre 16 et 71 ans. Deux cas ont été signalé chez des moins de 16 ans; un enfant de moins de trois ans et un enfant de plus de 12 ans.

Figure 2 : Nombre de cas par région et par semaine, depuis le 10 mai 2022, Belgique (les données des 3 dernières semaines ne sont pas encore complètes)



Presque tous les patients présentaient des lésions cutanées qui étaient principalement dans la région anale-génitale. Environ 69 % des personnes présentaient des symptômes généraux tels que fièvre, malaise général, gonflement des ganglions lymphatiques,

Trente-neuf personnes ont été hospitalisées, 28 en raison du traitement (4 d'entre elles avait un trouble immunitaire sous-jacent), 3 parce que l'isolement à domicile n'était pas possible, et 8 pour lesquelles la raison était inconnue. À ce jour, un décès a été signalé chez une personne présentant des problèmes de santé sous-jacents.

Sur base des données actuelles sur la transmission présumée, il apparaît que le virus est principalement transmis lors de rapports sexuels. Alors qu'au début, l'infection était principalement rapportée par des contacts sexuels lors de grands événements, récemment plus de cas liés à des contacts sexuels dans la sphère privée sont signalés. Pour le moment, le risque pour la population générale est encore limité.

2. La vaccination

Les groupes prioritaires pour la vaccination préventive contre la variole du singe ont désormais eu la possibilité d'être vaccinés. Étant donné que le nombre de doses à administrer a également augmenté en raison du passage à l'administration intradermique et de 1500 doses supplémentaires prêtées par les Pays-Bas, la vaccination préventive est désormais étendue. Une commande supplémentaire de 30 000 doses est également attendue au quatrième trimestre.

Le Risk Management Group (RMG) a donc décidé que **tous les hommes adultes ayant des rapports sexuels avec plus d'un homme** peuvent également se faire vacciner dans un centre de vaccination en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles.

Les autres groupes adultes éligibles à la vaccination préventive restent inchangés :

- les femmes qui reçoivent une thérapie PREP ayant des contacts sexuels alternés fréquents;
- les travailleurs du sexe masculins et transsexuels ;
- les personnes souffrant de graves troubles immunitaires et présentant un risque élevé d'infection grave ;
- le personnel de laboratoire manipulant des cultures de virus

Que faire si vous pensez avoir droit à la vaccination préventive ?

Vous n'avez plus besoin d'une lettre de référence de votre médecin généraliste. Les entités fédérées communiqueront comment et à partir de quand vous pourrez prendre rendez-vous dans un centre de vaccination. Vous pourrez également trouver plus d'informations sur les sites web des entités fédérées (voir point 3 plus loin).

La vaccination post-exposition dans les 4 jours suivant l'exposition reste possible pour:

- les personnes immunodéprimées après un contact à haut risque (par exemple, un membre de la famille infecté ou le partage de vêtements, de literie, d'ustensiles de cuisine avec un patient présentant une éruption cutanée) ;
- les personnes après un contact à très haut risque (par exemple, un contact sexuel, un contact prolongé peau à peau avec une personne présentant une éruption cutanée ou une plaie) ;
- Personnel soignant après un contact à haut risque sans protection (par exemple, contact prolongé en face à face, contact avec les liquides organiques d'un patient infecté, exposition à des aérosols).

Que faire si vous pensez être éligible à la vaccination après exposition ?

Si vous pensez avoir été exposé à la variole du singe, il est préférable de contacter votre médecin (généraliste). Il/elle peut ensuite vous référer pour la vaccination.

Vous n'avez PAS besoin d'être vacciné si vous avez été vacciné contre la variole dans votre enfance. Cela s'applique généralement à toute personne née avant 1976. Si vous avez une immunité réduite, il est quand-même préférable de vous faire vacciner.



Peut-on combiner un vaccin contre la variole du singe avec un vaccin contre le COVID-19 ou la grippe ?

Un intervalle de 2 semaines est à respecter au mieux entre une vaccination contre la variole du singe et un vaccin d'automne COVID ou grippe. Un vaccin contre la grippe peut être administré en même temps qu'un vaccin COVID, dans l'autre bras.

Combien de vaccins ont déjà été administrés dans notre pays ? (données du 18/10)

Au total, 3.476 premières doses des vaccins ont été administrés. L'administration de 807 doses est prévue cette semaine.

3. Informations utiles

Une mise à jour régulière est disponible sur le [site internet de Sciensano](#). Des informations grand public sont disponibles sur les sites web de

- [Wallonie \(AVIQ\)](#)
- [Bruxelles \(CCC\)](#)
- [Ostbelgien](#)
- [Flandre \(Agentschap Zorg en gezondheid\)](#)

Chaque entité fédérée prévoit également une ligne d'assistance téléphonique

- Wallonie: 0800/16.061
- Bruxelles: 02/214.19.29
- Ostbelgien: 0492/140.557
- Flandre: 1700

C. DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE (CIM) SANTÉ PUBLIQUE

Vous trouverez tous les communiqués de presse de la CIM par le lien suivant :

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/2022-communiques-de-la-cim>

Pour plus d'informations ou demandes d'interviews, contactez:

Christopher Barzal
Communication COVID-19
SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement
0474/77.98.70
Christopher.barzal@health.fgov.be